



HAL
open science

À côté du trigger warning : discuter la pertinence du paradigme traumatique pour la diversité des pratiques d'avertissement et d'anticipation

Anne Grand d'Esnon

► To cite this version:

Anne Grand d'Esnon. À côté du trigger warning : discuter la pertinence du paradigme traumatique pour la diversité des pratiques d'avertissement et d'anticipation. Littérature et trauma : enjeux épistémologiques et politiques, Hélène Merlin-Kajman, Dec 2018, Paris, France. hal-01998074

HAL Id: hal-01998074

<https://u-bourgogne.hal.science/hal-01998074>

Submitted on 9 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À côté du *trigger warning* : discuter la pertinence du paradigme traumatique pour la diversité des pratiques d'avertissement et d'anticipation

Mon point de départ est un travail de réflexion collective qui portait principalement sur la question des violences sexuelles représentées dans la littérature et qui s'est appuyé sur la création d'un carnet Hypothèses, *Malaises dans la lecture*. La question du *trigger warning* a surgi assez rapidement dans nos échanges, mais les débats sur l'usage de cet outil en contexte universitaire (que personnellement j'utilisais fréquemment sur les réseaux sociaux, mais pas tel quel dans d'autres contextes) nous ont d'abord intéressées moins en raison du concept de traumatisme convoqué par le terme « *trigger* » – point de départ de la réflexion du mouvement Transitions sur cet outil – que dans la mesure où ils décrivaient un type de situations, de corpus ou de lectures que nous reconnaissons, qui nous semblait familier et qui nous interpellait.

C'est pourquoi je souhaitais dans cette communication aborder indirectement le *trigger warning* en le détachant temporairement de certaines de ses caractéristiques qui le rendent quelque peu exotique, étranger (le terme est d'ailleurs rarement traduit), à la fois en raison de sa construction comme objet polémique, de son ancrage dans un contexte médiatique précis (à l'origine, le numérique), dans un contexte de militantisme, et dans un paradigme épistémologique et psycho-pathologique bien spécifique : celui du traumatisme.

Se déporter légèrement donc, pour entrer dans une démarche de comparaison avec des situations plus familières dans lesquelles apparaissent des pratiques d'avertissement (*warning*) et d'anticipation (de l'histoire, de certaines émotions de lecture) dans lesquelles l'enjeu du traumatisme n'est pas autant mis en avant, du moins explicitement. Est-ce que le(s) concept(s) de trauma serai(en)t pour autant pertinent(s) pour décrire ces situations ? Est-ce que le trauma serait le concept-dénominateur commun qui nous fait reconnaître un problème (au sens fort) dans certaines situations de partage littéraire ou culturel ? Qu'est-ce qui finalement est différent avec le *trigger warning* pour qu'on en fasse toute une histoire ?

Je ferai l'hypothèse que pour affronter la question du *trigger warning*, il faut, en suivant les réflexions de Didier Fassin et Richard Rechtman dans *L'Empire du traumatisme*, rappeler que le langage du traumatisme, plus largement celui de la mise en avant d'une souffrance, doit d'abord être envisagé comme une ressource disponible pour les acteurs – peut-être simplement la ressource la plus efficace à tel ou tel moment – qui ne se confond pas avec la subjectivité des acteurs, et qui ne rend pas compte de toutes les perspectives possibles sur un même problème, voire qui leur fait écran. On peut ainsi ouvrir un champ conceptuel plus large où, avec le registre du traumatisme, « il s'agit moins de susciter l'empathie [...] ou de se représenter comme patient [...] que de faire valoir ses droits¹ ».

1. L'avertissement et l'anticipation : une pratique culturelle courante

Cet élargissement est l'occasion de questionner cet ensemble de situations familières qui ne font pas du tout l'objet de discussions aussi polarisées que le *trigger warning*.

Il y a ainsi un large consensus autour de la légitimité de la régulation de l'accès des mineur-e-s aux productions culturelles, du moins un consensus autour de l'idée (qui peut toujours être questionnée) que certains livres, certaines œuvres risqueraient de nuire avant un certain âge, et qu'il faut donc contrôler, adapter, et surtout accompagner. Cela explique que l'on puisse dire à un-e enfant : « je pense que tu es encore trop jeune pour lire / voir cela », que des enseignant-e-s s'interrogent sur l'adéquation d'un contenu à l'âge de leurs élèves en dehors de la stricte prise en compte de la difficulté de compréhension de la

1. Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme : enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, p. 409.

langue, ou qu'il existe un système de classification des œuvres cinématographiques qui fait intervenir un intermédiaire avec la notion d'« accord parental ». Il y a d'emblée une ambivalence derrière cette régulation (que l'on voit assez bien par exemple dans notre rapport à la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse) : protection de l'intégrité morale relative à des normes morales, sociales et politiques d'un côté, protection d'une intégrité affective, émotionnelle et psychologique, davantage mise en avant aujourd'hui, de l'autre. Mais les deux coexistent, et on peut faire l'hypothèse que ce n'est pas si différent dans le cas du *trigger warning*.

Si l'on entend fréquemment à propos du *trigger warning* que l'outil consiste à « infantiliser », c'est bien parce que les pratiques similaires qui s'adressent à des enfants vont de soi et servent de référence. Ce consensus va de pair avec une institutionnalisation des pratiques d'avertissement et d'anticipation (qui laissent ou non à l'enfant l'accès à l'œuvre en fonction des cas), qui ne doit cependant pas masquer des pratiques plus informelles et horizontales lorsque la dissymétrie enfant / adulte n'est plus en jeu.

On donne alors directement à la personne concernée potentiellement par une lecture (ou une expérience) des informations qui viennent anticiper une réaction possible. Des phrases comme « oui, il est bien ce livre, mais tout de même j'ai trouvé ça vraiment dur psychologiquement », « je te conseille ce film mais regarde-le plutôt un jour où tu es en forme » ou même « ce livre, je n'ai jamais réussi à le finir, ça m'a complètement traumatisée, tu me diras si tu as réussi » (souvent le langage courant fait référence au trauma de façon hyperbolique et en dehors de tout cadre clinique ou théorique préalable) ne relèvent-elles pas d'échanges relativement courants dans nos cercles de sociabilité ?

L'information peut ainsi rester vague comme faire référence à des éléments plus précis. Dans les pratiques de prescription, ce genre d'avertissement est en général admis comme relevant de la politesse élémentaire : si l'on recommande quelque chose qui nous a semblé difficile, éprouvant, on prévient. On estime qu'il s'agit de notre responsabilité dans la mesure où nous avons abordé le sujet ou conseillé l'œuvre. Patrick Keenan, un enseignant qui s'exprimait sur sa propre utilisation des *trigger warnings*, prenait d'ailleurs ce genre de situation courante comme comparant : « Je n'inviterais pas quelqu'un chez moi en lui disant qu'on va regarder *Le Monde de Nemo* pour finalement lui faire voir un *snuff movie*² ».

2. Horizons d'attente, savoirs et codes culturels

À cet égard, les pratiques d'avertissement et d'anticipation comparables aux *trigger warnings* sont toutes celles qui visent à aligner un horizon d'attente avec un certain type de contenu et avec une réponse émotionnelle possible ou probable. Cela entre bien sûr en tension avec l'idée d'une littérature dont la valeur résiderait justement dans sa capacité à déjouer les attentes. Mais il faut aussi rappeler que cet horizon d'attente se construit à partir de savoirs et d'informations qui ne sont pas du tout également répartis. C'est un élément crucial : certains paramètres rendent inutile l'avertissement, mais cela peut supposer des savoirs ou des compétences préalables, plus implicites, qui permettent en fait de faire des choix en permanence, et notamment sur un critère d'ordre émotionnel.

Pensons à ce que dit Alain Viala du classique : « Un classique est un auteur toujours déjà lu, une œuvre précédée d'un commentaire qui en oriente la lecture [...]. À la limite, ce discours est si puissant qu'un classique est un écrit dont, qu'on le lise ou non, on a entendu parler forcément³ ». Non seulement on a entendu parler du classique, mais on connaît en général l'histoire, et parfois des éléments qui auraient dû rester cachés et qui créent un choc : par exemple, vous savez en général qu'une femme est assassinée sous la douche à coups de couteau dans *Psychose*, que tel roman raconte le suicide de tel personnage, etc. Mais cette connaissance est étroitement liée à la culture littéraire ou à la culture générale d'un individu, vis-à-vis

-
2. « I wouldn't invite someone to my house and say we're going to watch *Finding Nemo* and then show them a snuff film » (Emma Pettit, « How Three Professors Use Trigger Warnings in Their Classrooms », *The Chronicle of Higher Education*, 6 septembre 2016).
 3. Alain Viala, « Qu'est-ce qu'un classique ? », *Littératures classiques*, n° 19, 1993, p. 27.

de laquelle le parcours scolaire joue notamment un rôle déterminant (l'école est un lieu où le dévoilement d'éléments essentiels d'une intrigue est parfaitement courant).

Pensons également à l'horizon d'attente générique, qui dépend alors de notre maîtrise des codes paratextuels ou de connaissances littéraires générales. Par exemple, mes attentes ne sont pas les mêmes si je sais qu'une pièce que je vais voir est une tragédie, et si je sais ce qu'est une tragédie. Rappelez-vous de la polémique sur les « *trigger warnings* sur Shakespeare » à propos de l'utilisation de cet outil par un enseignant de l'université de Cambridge dans le syllabus de son cours (ce programme concernait en l'occurrence une pièce de Shakespeare relativement moins connue que les autres, *Titus Andronicus*, et y associait une pièce de Sarah Kane, *Blasted*). Cela représentait pour certains un acte blasphématoire contre le classique anglais par excellence, et beaucoup de réactions suggéraient qu'il était finalement inacceptable pour un-e étudiant-e de ne pas déjà savoir en quoi pouvait consister la violence d'une tragédie élisabéthaine. Le résumé en quatrième de couverture comme les codes visuels du support matériel permettent généralement de caractériser au premier coup d'œil certains genres (comme la pornographie ou l'horreur). Ainsi je sais que je supporte très mal tout ce qui se rapproche du gore et de la douleur physique, mais je peux m'en prémunir facilement grâce à une catégorisation qui prend largement en compte cette question du « seuil de tolérance ».

Autant d'éléments qu'une lecture en classe est par exemple susceptible de supprimer (le support matériel disparaît dans le cas d'un extrait, la lecture n'est généralement pas choisie à l'issue de recommandations) comme d'accentuer (en présentant une œuvre résumée en cinq extraits, en introduisant un paragraphe de présentation...). Le *trigger warning* est partiellement né dans un contexte où les éléments qui sont habituellement là pour guider nos attentes manquaient : c'est sur les premiers sites d'écriture en ligne que l'on a rapidement commencé à préciser que tel récit posté comporterait par exemple une intrigue de viol et où ces précisions sont réclamées dans le cadre d'échanges horizontaux.

Bref, l'avertissement explicite vient le plus souvent rétablir une maîtrise qui nous est habituellement accordée par divers outils tout à fait institutionnalisés. On pourrait à cet égard décrire l'avertissement comme une pratique de redistribution de l'information.

3. Quels paramètres communs et quelles spécificités du *trigger warning* ?

Qu'est-ce qui rend alors la pratique (ou plutôt les pratiques, parce qu'on ne parle plus du tout de la même chose avec le passage hors-ligne⁴) du *trigger warning* spécifique ? Faut-il la décrire à partir de la notion de trauma ? D'autres concepts seraient-ils pertinents ?

Quel est le champ d'application de l'avertissement ?

Les avertissements dont nous parlons sont relatifs à certains types de contenu ou à certaines modalités de présentation d'un contenu. Mais il est en fait très compliqué d'en circonscrire le champ d'application. Il y a des points de consensus, par exemple la torture, ou bien la sexualité explicite pour les enfants. Parler de « violence » fait appel à une notion beaucoup plus imprécise, mais qui reste largement opératoire.

La contestation dont fait l'objet le *trigger warning* pourrait être alors associée à la relative nouveauté de certains sujets qui ont été construits et portés par des groupes dominés ou stigmatisés, et qui n'étaient pas forcément jusque-là considérés comme « sensibles » ou relevant de la violence : certaines formes de violences sexuelles qui n'étaient pas envisagées comme telles par exemple ; des discours idéologiques qu'on percevait éventuellement comme datés mais pas comme violents. Parallèlement à ces sujets d'ordre politique, les troubles psychologiques constituent en fait un terrain essentiel d'utilisation des *trigger*

4. Le *disclaimer* renvoie à un énoncé placé avant un contenu afin de circonscrire et de limiter la responsabilité (légale ou morale) assumée par un acteur vis-à-vis de ce contenu, contrairement au *warning* qui vient d'abord anticiper et prévenir un danger potentiel pour la personne qui accède à ce contenu.

warnings, restent extrêmement mal connus et suscitent des actions et des revendications particulières de la part des patient-e-s, qui ne se présentent pas particulièrement comme des victimes mais comme des personnes dotées de droits et devant gérer au quotidien une certaine vulnérabilité. Les représentations, dans des œuvres littéraires ou fictionnelles, du suicide, des pensées suicidaires, des troubles du comportement alimentaire, de la dépression ou des addictions font ainsi régulièrement l'objet de demandes d'avertissement.

Les contours de définition des contenus choquants ou nécessitant un avertissement, un accompagnement particulier ou une mise à distance sont donc en train d'être renégociés.

Pourquoi et quand avertit-on ?

Les pratiques d'avertissement mettent en lumière l'importance du contexte d'interaction et de la relation qui existe entre plusieurs personnes : j'avertis parce que je dispose d'informations que l'autre n'a pas, ou parce qu'un rapport de pouvoir me permet d'imposer une lecture ou une expérience souvent de façon obligatoire (c'est le cas des enseignant-e-s), ou plus largement parce que je suis responsable de ce que je conseille, de ce que je fais lire.

Dans le cas des études littéraires, l'obligation de lire les œuvres indiquées ou leur lecture en classe va de pair avec une dimension non moins importante : un présupposé de valeur et d'adhésion globale. Les étudiant-e-s ou élèves pensent spontanément que j'apprécie et que je suis d'accord avec ce que je leur donne à lire. Cela peut être une motivation importante pour avertir, en particulier dans le cas d'avertissements qui concernent d'abord un aspect idéologique de l'œuvre.

Quel type de réaction anticipons-nous quand nous faisons le choix d'avertir ?

Est-ce qu'on anticipe réellement une réaction de stress post-traumatique, au sens où on l'entend initialement pour le *trigger warning* ? Beaucoup d'éléments suggèrent que ce n'est qu'un aspect de la question.

Est-ce qu'on anticipe de façon beaucoup plus floue une réponse émotionnelle négative, des affects négatifs qui ne seraient ni l'ennui ni l'incompréhension d'un texte ? Le mot qui nous a semblé le plus juste dans le cadre de notre réflexion collective, c'est celui de « malaise », mais cela recouvre une diversité de situations : gêne, choc, surprise désagréable, dégoût — parfois la tristesse. Face à cette difficulté pour nommer des émotions diverses, le concept large de trauma peut présenter des pistes fécondes. Il faut de toute façon, pour penser ces situations, une théorie des affects (y compris des affects moraux et politiques), que celle-ci s'appuie sur le concept de trauma ou non.

4. En guise de conclusion

Je voudrais conclure sur trois aspects saillants des pratiques d'avertissement qui me semblent résonner avec les propositions avancées lors de ce colloque.

Tout d'abord, les pratiques d'avertissement confèrent au langage une immense importance. Le *trigger warning* est particulièrement ramassé et conceptuel, mais pour des raisons étroitement liées à aux spécificités de son support initial. En contexte d'enseignement, un avertissement est toujours une amorce, une ouverture qui apparaît dès lors que le fait que cela *fait mal* (ou le pourrait), et éventuellement *ce qui fait mal*, a commencé à être nommé — même imparfaitement.

Les pratiques d'avertissements anticipent plus largement la nécessité d'un cadre sécurisant et bienveillant *explicite* pour rendre gérables les affects négatifs associés notamment à des expériences de lecture. C'est un principe très général que l'on peut relier à une éthique du *care*, éthique fondée sur une vulnérabilité partagée, mais bien entendu variable en fonction des individus. Comme le souligne Anne-

Anne Grand d'Esnon, « À côté du *trigger warning* : discuter la pertinence du paradigme traumatique pour la diversité des pratiques d'avertissement et d'anticipation », colloque *Littérature et trauma : enjeux épistémologiques et politiques* (org. Hélène Merlin-Kajman et Tiphaine Pocquet), 15 décembre 2018, Paris, France.

Charlotte Husson : « Il n'y a [...] pas de *trigger warning* sans représentation concrète de l'autre comme individu et sans projection sur l'autre de son propre seuil de tolérance⁵ ».

En regard de cet aspect plus psychologique, affectif et facilement universalisable de l'avertissement, son usage le plus contesté et le plus polémique consiste à accepter et anticiper le fait que même pour des œuvres anciennes, un contenu peut faire écho à des situations contemporaines, et que la reconnaissance de ce lien est politiquement importante. Il s'agit d'une dimension cette fois plus politique qui est en général articulée à une demande de mise à distance : le *trigger warning* devient à cet égard une amorce éventuelle de commentaire critique mais fait surtout de cette reconnaissance actualisante un préalable à la discussion. Peut-être s'agit-il alors moins d'un avertissement (*warning*) que d'un *disclaimer*⁶, pour reprendre les termes anglophones. Il s'agit plus précisément de mettre à distance certaines normes et d'affirmer d'autres normes afin de disposer d'un consensus relatif qui permette le partage.

Si nous suivons la proposition de Didier Fassin et Richard Rechtman, nous pouvons ainsi penser qu'une partie des acteurs s'approprient l'outil *trigger warning* et sa rhétorique fondée sur une souffrance de type traumatique pour faire valoir des expériences plus complexes, des revendications collectives et des demandes de reconnaissance de problèmes politiques contemporains (et non pas à mon avis de réparation à l'égard de situations passées) qui ont le plus grand mal à être reconnues comme légitimes dans le champ social à travers d'autres registres, potentiellement plus conflictuels. C'est peut-être alors aussi ces autres registres possibles qui méritent d'être revalorisés dans le partage littéraire comme ailleurs.

Anne Grand d'Esnon
(Université de Bourgogne Franche-Comté)

5. Anne-Charlotte Husson, « Éthique langagière féministe et travail du *care* dans le discours. La pratique du *trigger warning* », *Langage et société*, n° 159, 3 février 2017, p. 57.

6. Le *disclaimer* renvoie à un énoncé placé avant un contenu afin de circonscrire et de limiter la responsabilité (légale ou morale) assumée par un acteur vis-à-vis de ce contenu, contrairement au *warning* qui vient d'abord anticiper et prévenir un danger potentiel pour la personne qui accède à ce contenu.